

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Orientation et de Surveillance
Séance du 12 septembre 2022

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 12 septembre 2022 à 16h45 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Arnaud BERNEZ, Jean-Philippe BOLLE, Nathan ROY

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Sylvie BABIGEON, Michel FICK, Florence LEGROS, Estelle MERCIER,

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Florence LEGROS à Nathan ROY

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Estelle MERCIER à Arnaud BERNEZ

Secrétaire de séance : Nathan ROY

Objet : délibération N°2022/011- Décision modificative n°1

Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;

Vu les articles L.514-2 et suivants du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L.1612-12 et L.1612-20 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 23 février 2022 relative au budget primitif 2022 ;

La décision modificative n°1 a pour objet d'ajuster les crédits de fonctionnement compte tenu des modifications dont le détail ne pouvait être connu au moment du vote du budget.

Il est proposé d'intégrer en recette les résultats de la vente aux enchères solidaire à hauteur de 10 355.00 € suivi d'une dépense du même montant. L'intégralité des recettes sera reversée aux

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Article	Objet	Montant DM n°1	BP	BP + DM n°1
65	6510	AUTRES OPÉRATIONS A CARACTERE SOCIAL	+ 10 355,00	-	10 355,00
Total 65			10 355,00		
Total dépenses de fonctionnement			+ 10 355,00		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Art.	Objet	Montant DM n°1	BP	BP + DM n°1
87	8759	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 355,00	-	10 355,00
Total 87			10 355,00		
Total recettes de fonctionnement			10 355,00		

EQUILIBRE DM n°1			0,00		
------------------	--	--	------	--	--

associations retenues par le COS¹.

¹ Association « Le Bazar à Lisette », Fondation « ID+ Lorraine », Association « AISCObam »

Balance du Budget**SECTION FONCTIONNEMENT**

	RECETTES FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF	D.M. N°1	BUDGET SUITE A D.M. N°1
70	PRODUITS DES OPERATIONS DE PRET	505 500,00	-	505 500,00
73	CHARGES RECUPEREES	41 400,00	-	41 400,00
76	PRODUITS ACCESSOIRES	77 000,00	-	77 000,00
77	PRODUITS FINANCIERS	241,00	-	241,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 429,00	-	10 429,00
87	PROFITS	6 600,00	10 355,00	16 955,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	641 170,00	10 355,00	651 525,00
	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF	D.M. N°1	BUDGET SUITE A D.M. N°1
60	ACHATS	4 800,00	-	4 800,00
61	FRAIS DE PERSONNEL	355 799,00	-	355 799,00
62	IMPOTS ET TAXES	34 535,00	-	34 535,00
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	150 475,00	-	150 475,00
64	TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	1 450,00	-	1 450,00
65	OPERATIONS SOCIALES	670,00	10 355,00	11 025,00
66	FRAIS DE GESTION GENERALE	25 376,00	-	25 376,00
67	FRAIS FINANCIERS	8 615,00	-	8 615,00
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	50 950,00	-	50 950,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 000,00	-	2 000,00
87	PERTES	6 500,00	-	6 500,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	641 170,00	10 355,00	651 525,00
	DEFICIT FONCTIONNEMENT - CLÔTURE			
	EXCEDENT FONCTIONNEMENT - CLÔTURE		-	

Entendu l'exposé du Directeur, le Conseil

-Approuve la Décision modificative n°1 prenant en compte des mouvements financiers (neutres) relatifs à la vente aux enchères solidaire

-Approuve le versement de l'intégralité de cette somme aux associations : « Le Bazar à Lisette », Association « AISCObam » et la Fondation « ID+ Lorraine » conformément à la délibération n°2022/008 du 25 juin 2022

Pour extrait conforme,
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle
de légalité le

Affiché le